



Service des affaires culturelles (SERAC)
24 juin 2019

CULTURE VAUD

Lignes directrices de la politique culturelle vaudoise

Présentation des lignes directrices de la politique culturelle du Canton de Vaud dans le cadre de la législature 2017-2022 selon la Loi sur la vie culturelle et la création artistique du 8 avril 2014, art. 5 al.2¹.

Une feuille de route pour l'encouragement à la culture dans le Canton de Vaud

¹ La LVCA prévoit que, une fois par législature, le canton de Vaud présente les lignes directrices de sa politique culturelle (art.5, al.2).

Avant-propos

Ambitieuses, les lignes directrices de la présente législature précisent les actions et soutiens entrepris selon les missions données par des bases légales solides. Ainsi, en complément des grands projets d'infrastructures muséales en cours, certains axes sont priorisés, tel le lien entre culture et science, ou encore l'accès à la culture, avec une attention toute particulière portée aux évolutions sociétales.

La politique publique vaudoise en matière d'encouragement à la culture, inscrite dans des lois récentes², se base sur les grands piliers d'action de toute politique culturelle. Ses quatre missions de base (voir, en annexe, « L'essentiel de la politique culturelle vaudoise »). :

- la conservation et la valorisation du patrimoine mobilier et immatériel,
- le soutien à la création artistique professionnelle et à sa diffusion,
- la sensibilisation et la médiation culturelle,
- la coopération et la coordination entre les différents acteurs concernés

Pertinence et accessibilité sur l'ensemble du territoire constituent, à l'image de la liberté d'expression, les fondements et valeurs essentielles de cette vision. La politique culturelle vaudoise valorise des institutions et des productions professionnelles. Elle tient à la participation de la population, la culture s'inscrivant dans un développement social à long terme. Enfin, elle veille à l'équilibre des régions en favorisant les dynamiques territoriales via des partenariats. Ces orientations sont placées sous l'égide de la diversité, dénominateur commun qui s'applique tant aux lieux et aux types d'expression artistiques qu'aux publics concernés.

Le financement public de la culture en Suisse est basé sur le principe de la subsidiarité et de la complémentarité. C'est donc un système où les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer, et c'est pourquoi le Canton souhaite favoriser la coordination entre les différents niveaux de compétence régional, supra-régional et intercantonal.

Reconnu pour la densité et le dynamisme de sa scène artistique, le canton de Vaud tient, par sa politique soutenue et innovante, à renforcer encore son positionnement en termes culturels, et par conséquent son rayonnement au niveau national et international.

² Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA, du 8 avril 2014), Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI, du 8 avril 2014), Loi sur les écoles de musique (LEM, du 3 mai 2011).

Les axes culturels de la législature 2017-2022

Le fil conducteur des axes stratégiques de la politique culturelle vaudoise : la mise en œuvre des nouvelles lois, et donc la clarification des missions et la réorganisation des actions en lien avec celles-ci, le tout à la lumière des objectifs du programme de législature 2017-2022.

Ainsi, au sein des **quatre missions principales du Service des affaires culturelles** (voir, en annexe, « L'essentiel de la politique culturelle vaudoise »), des **axes prioritaires** ont été définis. La poursuite d'une politique culturelle cantonale ambitieuse a porté ses fruits, comme le démontre le dynamisme extraordinaire de la région en la matière : il s'agit donc de développer, en plus des très nombreux dispositifs qui constituent le socle des actions du Service des affaires culturelles, de nouveaux projets ponctuels venant, toujours dans le cadre des objectifs du programme de législature 2017-2022, apporter une orientation nouvelle.

Mission 1

La conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)

Axe prioritaire 1 – Rendre le patrimoine et les savoirs accessibles

Dans une volonté de démocratisation, l'accès à la culture et aux collections permet la cohésion par la participation culturelle.

a) Des projets ambitieux pour un patrimoine à disposition de la population³

Les institutions patrimoniales cantonales connaissent un dynamisme sans précédent et sans égal en Suisse. Le nombre de projets architecturaux planifiés, en cours de réalisation ou sur le point d'aboutir démontre une volonté politique forte : celle de préserver et de mettre en valeur le patrimoine qui constitue la mémoire et l'identité du canton. Celui-ci peut ainsi s'enorgueillir de plusieurs projets :

- **Plateforme 10** : nouveau quartier des arts dans la capitale vaudoise par la réunion de trois musées d'art – beaux-arts, design et photographie - dans deux bâtiments entièrement nouveaux conçus par des architectes internationaux pour mieux conserver les collections et les mettre en valeur de manière optimale auprès d'un large public.

³ Selon le programme de législature 2017-2022 :

2.9.1 : Dans le cadre du déploiement du site « PLATEFORME 10 », mutualiser les prestations des trois musées (mcb-a, mudac et Musée de l'Elysée).

2.9.2 : Etudier et mettre en œuvre un projet de réorganisation des espaces du Palais de Rumine et des institutions qui l'occupent suite au départ du mcb-a.

2.9.3 : Favoriser la coordination entre les sites et musées romains avec comme point fort le renforcement d'Avenches.

- **Avenir du Palais de Rumine** : déploiement des musées et du site Riponne de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCUL) en un espace interdisciplinaire de médiation et de débats à l'interface des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales. Le Palais de Rumine devient ainsi un véritable « Palais des savoirs » symbolisant la rencontre entre culture et science, avec un accent particulier mis sur le jeune public et les écoles. L'Espace Arlaud complètera ce programme en restant dévolu à la culture.
- **Site et Musée romains d'Avenches (SMRA)** : nouveau bâtiment muséal pour valoriser le site de l'ancienne capitale de l'Helvétie romaine et les trésors issus de fouilles archéologiques.
- **Extension Unithèque** : déploiement de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCUL) sur le site de l'Université à Dorigny, permettant notamment de nombreuses places de lecture supplémentaires.
- **Serre des Musée et Jardins botaniques cantonaux (MJBC)** : nouvelle infrastructure permettant la présentation de la plus grande collection de plantes carnivores de Suisse.

b) Des collections cantonales accessibles aux chercheurs, à la population et aux écoles⁴

Ces nouvelles infrastructures de qualité bénéficieront directement à la population grâce à des programmes scientifiques et culturels s'adressant à des publics variés, dont les scolaires.

La mise en valeur publique et l'accessibilité des collections se réalisent également via des expositions, des manifestations, des colloques et des publications. Pour accomplir ces missions, des directions seront accentuées dans le cadre de la présente législation :

- **La numérisation des collections** s'inscrit dans la stratégie numérique du Conseil d'Etat exprimée dans son programme de législation. Cela s'inscrit dans la mission de base et de longue haleine des institutions patrimoniales vaudoises qui consiste à inventorier, conserver et documenter les collections. A cette fin, des campagnes de numérisation sont en cours, priorisées et ciblées selon les domaines d'activité (presse vaudoise, herbier vaudois, etc.) et rendues publiques sur différentes plateformes (par ex. Patrinum à la BCUL, Botalista pour la botanique, etc.).
- **Le développement des Projets Culture-Science** : les liens avec l'Université de Lausanne seront renforcés par la réalisation de projets communs entre les musées cantonaux et l'UNIL. Il s'agira ainsi de contribuer à la valorisation du patrimoine culturel et à la formation des étudiants par des études de collections, des recherches et des mises en valeur publiques.
- **L'importance de la médiation culturelle dans les musées cantonaux**, autre élément essentiel de l'accessibilité des collections, sera mise en évidence dans un numéro de la revue du Service des affaires culturelles intitulée PatrimoineS, avec des développements récents originaux tels les FabLab.

⁴ Selon le programme de législation 2017-2022 :

2.9.4 : Soutenir l'accessibilité numérique des collections cantonales des musées et bibliothèques par une politique de numérisation et de mise en ligne.

2.9.10 : Renforcer les collaborations entre les hautes écoles et les musées cantonaux.

Mission 2

L'encouragement à la création artistique professionnelle et à la diffusion (LVCA)

Axe prioritaire 2 – Adapter les soutiens aux évolutions de la société

Le dynamisme socio-économique du Canton de Vaud tient notamment à sa capacité d'innovation. A ce titre, les hautes écoles et les organismes culturels en constituent les incubateurs en permettant le développement des compétences des acteurs culturels dans différents domaines.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la politique culturelle à proprement parler, outre les soutiens structurels à des institutions et les aides sélectives à des projets initiés par les acteurs sur le terrain dans les différents domaines de la création artistique professionnelle, une attention supplémentaire sera portée à la transversalité et à l'interdisciplinarité, ainsi qu'aux aspects numériques.

a) Politique de la lecture, de l'écriture et du livre⁵

Le Service des affaires culturelles veille à valoriser l'ensemble de la chaîne de production vaudoise du livre, allant de la création au lecteur, toujours dans un esprit d'accessibilité.

La Bibliothèque cantonale et universitaire constitue un dispositif marquant de cette politique, d'une part par ses deux pôles public et académique et, de l'autre, par son rôle en lien avec l'éducation et la formation, que ce soit par ses antennes au sein de gymnases et de la HEP, par le rôle de coordinateur qu'elle exerce auprès des bibliothèques scolaires du canton ou encore par le développement, prévu dans le programme de législation, de son centre de compétences en bibliothéconomie pour l'éducation aux technologies de l'information et aux médias.

Dans ce contexte, un nouvel appel à projets est adressé aux éditeurs sur sol vaudois :

- **Appel à projets « soutien aux maisons d'édition vaudoises »** : il s'agit de soutenir les maisons d'édition, par des conventions pluriannuelles, en insistant sur le passage au numérique, la diffusion et la promotion des ouvrages et des auteurs ainsi que sur la médiation culturelle.

⁵ Selon le programme de législation 2017-2022 :

2.9.6 : Développer la politique du livre et de la lecture en renforçant les dispositifs de soutien à l'édition, à la diffusion et à la lecture d'auteurs romands en milieu scolaire. Développer une politique économiquement responsable des achats (livres scolaires et bibliothèques).

2.9.5 : Créer un centre de compétences en bibliothéconomie pour l'éducation aux technologies de l'information et aux médias.

b) Ouverture à de nouveaux domaines transversaux et interdisciplinaires⁶

Dans une volonté de décloisonnement des disciplines qu'il soutient et afin de créer des ponts et de favoriser le dialogue entre des domaines parallèles, le Service des affaires culturelles lance de nouveaux appels à projets qui lient plusieurs de ses domaines de compétences :

- **Un appel à projets « Jeux vidéo »** ayant pour but de soutenir le développement de nouvelles formes de création. L'octroi de cette aide est destinée à la conception de projets d'innovation numérique liant créativité et technologie dans le domaine des médias interactifs que sont les jeux vidéo.
- **Un appel à projets intitulé « Enquête photographique vaudoise »** destiné à rendre visibles les porteurs de traditions vivantes grâce au travail de photographes professionnels : soutien à des projets photographiques visant à documenter le patrimoine immatériel et la culture vaudoise, permettant ainsi un dialogue entre création dans le domaine de l'image et porteurs de traditions vivantes.

⁶ Selon le programme de législature 2017-2022 :

2.9.7 : Octroyer à de nouveaux domaines artistiques des dispositifs d'aide à la création (bourses, résidences)

2.9.8 : Poursuivre la mise en œuvre de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel.

Mission 3

L'accès à l'offre culturelle par la médiation culturelle et la sensibilisation (LPMI, LVCA, LEM)

Axe prioritaire 3 – Faciliter la rencontre des mondes culturels et scolaires⁷

Tant sur les plans du patrimoine que de la création, l'accès à la culture pour tous constitue un devoir capital de toute politique publique et une partie intégrante des axes développés précédemment.

Dans le cadre de la présente législature, certains dispositifs bien établis seront poursuivis, comme le Passculture, qui permet aux jeunes du post-obligatoire d'accéder facilement à de nombreuses manifestations culturelles de qualité.

En outre, de nouvelles pistes sont explorées pour élargir les actions visant à sensibiliser les jeunes à la culture en favorisant l'interface des mondes culturels et scolaires :

- **Un appel à projets intitulé « La culture, c'est classe ! »** : Encouragement à la création de projets culturels ponctuels collaboratifs en milieu scolaire, réalisés par des enseignants et des artistes, pour confronter les élèves à des thématiques culturelles et artistiques
- **Le projet-pilote de référents culturels dit « Les Argonautes »** : mise en place de médiateurs culturels dans plusieurs établissements scolaires. Ressource charnière pour les enseignants, les directions et les acteurs culturels, ils facilitent la sensibilisation des élèves en favorisant le lien entre les offres du secteur culturel et les écoles.

⁷ Selon le programme de législature 2017-2022 :

2.9.11 : Poursuivre les mesures d'encouragement à l'accès à la culture par des dispositifs tels que des cartes ou la médiation culturelle.

Mission 4

La coordination au niveau régional et supra-régional (LVCA)

Axe prioritaire 4 – Faciliter la coordination afin de développer le rayonnement⁸

Le Service des affaires culturelles est attentif à mettre un accent particulier sur la collaboration des différents niveaux d'intervention afin de favoriser le dialogue et la collaboration. A titre d'exemple, lors de conventionnements conjoints d'organismes bénéficiant de soutiens structurels, des rencontres ponctuelles sont organisées entre les services culturels du canton et des villes-centres.

Mais cela va bien au-delà du seul périmètre cantonal : toujours lors des conventionnements conjoints, des échanges soutenus ont également lieu avec des associations régionales ou des instances fédérales. Par ailleurs, des réflexions sont en cours au niveau intercantonal pour favoriser la mobilité des artistes en Suisse romande. Enfin, le rayonnement international des créateurs vaudois est mis en œuvre par une politique de bourses et de résidences dans diverses capitales d'Europe et d'Amérique.

Le Service des affaires culturelles a déjà initié des rencontres régulières des délégués culturels des villes vaudoises, dans un but d'échange de pratiques et d'expériences. Outre cet échelon opérationnel, des discussions à l'échelon politique sont prévues. Ainsi sera mis sur pied un nouveau dispositif :

- **Une plateforme culturelle canton-communes** : instrument de coordination cantonale dans le domaine de la culture, elle favorisera la réflexion et permettra la création de groupes thématiques.

⁸ Selon le programme de législature 2017-2022 :

2.9.9 : Mettre en œuvre la loi sur la vie culturelle et la création artistique sur tout le territoire, notamment par le soutien aux projets régionaux et supra-régionaux.

Annexe 1

L'essentiel de la politique culturelle de l'Etat de Vaud

Disposant d'un appareil législatif récent dans le domaine culturel, le Canton de Vaud pratique une politique publique à la pointe des tendances actuelles, intégrant des notions relativement nouvelles comme celles de patrimoine mobilier et immatériel ou encore de médiation culturelle.

L'encouragement à la création artistique professionnelle couvre des domaines aussi variés que la littérature, les beaux-arts, la musique et les arts de la scène en général. Grâce à sa loi sur les écoles de musique, la formation non professionnelle est soutenue sur l'ensemble du territoire.

Les quatre missions principales

1. La conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)

- Conservation et mise en valeur scientifique et publique des collections patrimoniales cantonales par les musées rattachés au DFJC (Musée cantonal des beaux-arts, Musée de l'Elysée, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Site et Musée romains d'Avenches, Musée cantonal de zoologie, Musée et jardins botaniques cantonaux, Musée cantonal de géologie).
- Accès au savoir virtuel et documentaire par une gestion bibliothéconomique de pointe par la Bibliothèque cantonale et universitaire avec ses multiples sites (Palais de Rumine, Dorigny, HEP, etc.)⁹.

Ces institutions publiques à vocation patrimoniale, culturelle et académique servent la communauté scientifique et universitaire aussi bien que la population vaudoise, et sont, en tant que détentrices de la mémoire collective vaudoise, des acteurs importants de la **mémopolitique**.

Plusieurs d'entre elles gèrent le **dépôt légal vaudois** dans leur domaine (archéologie, géologie, publications).

- Inscription à l'inventaire du patrimoine mobilier en mains privées/non cantonal, et du patrimoine immatériel, assorti de possibilité de soutien ponctuel sur demande.

⁹ Plan directeur 2015-2020 BCU Lausanne.

2. L'encouragement à la création artistique professionnelle et à la diffusion (LVCA)

- Soutiens structurels réguliers à des organismes culturels identifiés comme leaders dans leur domaine et/ou dans leur territoire (théâtres, orchestres, festivals, etc.).
- Aides sélectives et soutiens ponctuels aux acteurs culturels professionnels ayant déposé une demande via le portail en ligne pour les domaines suivants: arts de la scène, musique, beaux-arts, littérature et pluridisciplinaire.
- Bourses et résidences pour les artistes, c'est-à-dire soutien au travail de création par des bourses et/ou des résidences internationales.
- Aides à la diffusion par des aides ponctuelles ou des dispositifs romands.

3. L'accès à l'offre culturelle par la médiation culturelle et la sensibilisation (LPMI, LVCA, LEM)

- Axe transversal aux deux précédents
- Actions de médiation culturelle des institutions patrimoniales cantonales rattachées au SERAC (musées et bibliothèques) en faveur de public-cibles distincts, dont le scolaire.
- Intégration de la médiation culturelle dans les conventions de subventionnement des grandes institutions soutenues structurellement.
- Aides sélectives à des actions de médiation culturelle et de sensibilisation à la culture visant à mettre en relation des domaines culturels avec des publics-cibles particuliers.
- Enseignement musical de base via la Fondation pour l'enseignement de la musique, harmonisation et organisation de l'offre dans le canton.
- Politique de prix garantissant l'accessibilité (gratuité des expositions permanentes des musées cantonaux, Passculture pour les jeunes du postobligatoire).

4. La coordination au niveau régional et supra-régional (LVCA)

- Conventions de soutien multipartites avec communes et/ou Pro Helvetia pour des projets culturels à caractère régional ou supra-régional.
- Dispositifs romands de soutien culturel permettant l'action coordonnée des cantons (Cinéforum Fondation romande pour le cinéma, Corodis, FCMA, Musique+, Label+ Romand arts de la scène, Livre+, Sélection suisse en Avignon, etc.).¹⁰

¹⁰ Liens : www.cineforum.ch, <https://labelplus-romand.ch>, www.corodis.ch, www.fcma.ch/fcma-musique-un-programme-des-cantons-de-suisse-romande, www.ciip.ch/Activites/Politique-culturelle/Dispositifs-de-soutien.

Annexe 2

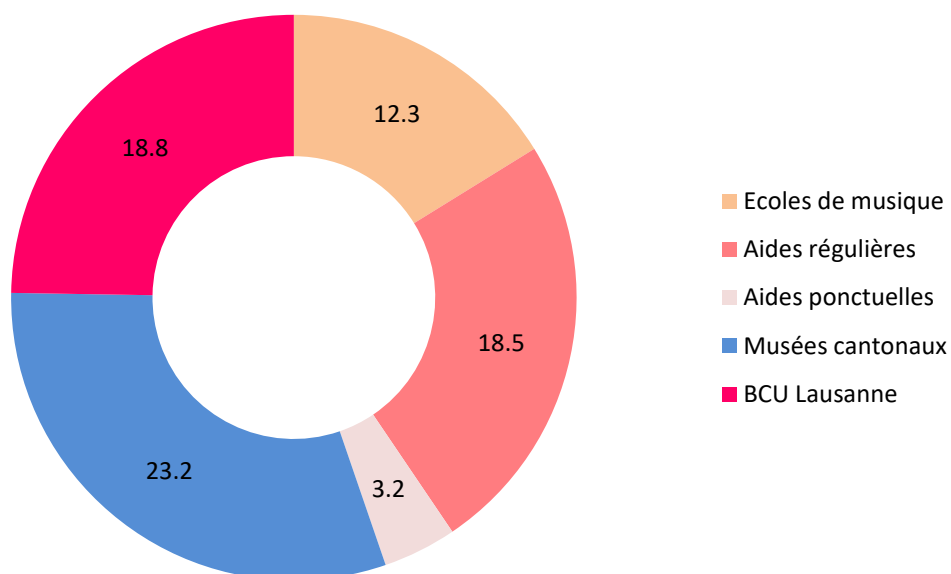
La politique culturelle vaudoise en chiffres

Répartition du budget en millions de francs (Budget 2019)

Le Service cantonal des affaires culturelles alloue 76 millions de francs :

- 34 millions de francs pour l'encouragement à la culture sous la forme de subventions, ventilées de la manière suivante : 35% de soutiens aux écoles de musique (12.3 millions), 55% de soutiens réguliers (18.5 millions), 10% d'aides ponctuelles (3.2 millions)
- 42 millions de francs (2/3 charges de personnel) en faveur des institutions patrimoniales et scientifiques cantonales que sont les 7 Musées cantonaux (23.2 millions) et la Bibliothèque cantonale et universitaire (18.8 millions)

Tableau de la répartition du budget en millions de francs (Budget 2019)

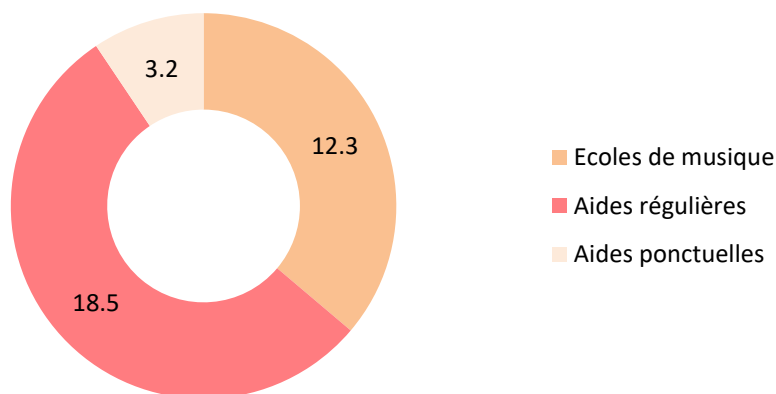


Encouragement à la culture – Subventions (Inventaire 2018)

Le Service cantonal des affaires culturelles soutient régulièrement 187 institutions et organisations culturelles. Dans les soutiens ponctuels :

- 242 sont octroyés sur 434 demandes pour des activités culturelles : littérature, beaux-arts, musique, pluridisciplinaire (56% d'acceptation)
- 59 sont octroyés sur 74 demandes en matière de sensibilisation à la culture et médiation (79%)
- 34 sont octroyés sur 77 demandes pour les arts de la scène (45%)

Tableau de répartition des 34 millions de subventions (Inventaire 2018)



Autres chiffres-clés (2018)

Musées cantonaux :

- Fréquentation annuelle de 366'256 visiteurs

BCU Lausanne :

- 8'562'549 ouvrages et documents physiques
- 425'014 prêts
- 12'959'921 consultations numériques
- 1'680'235 visiteurs